

2018

DPEF

Déclaration de
Performance
Extra-Financière



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

AVANT PROPOS ---

Le présent document illustre la manière dont le groupe Exacompta Clairefontaine prend en compte les conséquences environnementales, sociales et sociétales liées à ses activités.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), intégrée au rapport de gestion, fait suite à la transposition en droit français d'une Directive Européenne sur la communication extra-financière et remplace le précédent rapport RSE.

La DPEF réalisée au titre de l'exercice 2018 est la première du genre. L'ensemble des activités du Groupe est pris en compte dans le périmètre de cette déclaration, pour autant, un focus est réalisé sur les activités de production de papier qui concentrent l'essentiel des impacts extra-financiers.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE ————— 2

<i>Ses principaux métiers</i>	2
<i>Ses marchés</i>	3
<i>Des atouts industriels</i>	4
<i>Des atouts commerciaux</i>	4
<i>Des atouts environnementaux</i>	5
<i>Une politique de long terme</i>	6

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ————— 7

Les investissements en faveur de la préservation de l'environnement	8
Les provisions et garanties financières	10
Les matières premières	10
La gestion des « déchets »	12
<i>La lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	13
Les consommations énergétiques	13
<i>Les combustibles (installations fixes)</i>	13
<i>L'électricité</i>	14
<i>L'utilisation d'énergies renouvelables</i>	15
Les émissions atmosphériques	15
<i>Les gaz à effet de serre</i>	15
<i>Les autres émissions atmosphériques</i>	16
Les prélèvements d'eau	17
Les rejets d'eaux usées	18
Les sols	18
<i>Le recyclage agricole des boues d'épuration</i>	18
<i>Les sols des sites du groupe</i>	19
Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution	19
Les incidents environnementaux	20
La biodiversité	20
Les effets du changement climatique	21

INFORMATIONS SOCIALES ————— 22

Le capital humain du groupe	23
Le développement des compétences	23
Égalité des chances et diversité	24
La santé et la sécurité des salariés	25
<i>Les actions de prévention</i>	25
<i>Les accidents du travail et maladies professionnelles</i>	26

AU CŒUR DES TERRITOIRES ————— 27

Impacts territoriaux et économiques	28
La loyauté des pratiques	28
Les achats et la sous-traitance	28
La sécurité des produits	29
Les partenariats	29
Les droits de l'Homme et actions éducatives	30
Politique fiscale	31

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX ————— 32

RAPPORT DE VÉRIFICATION ————— 34

PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe Exacompta Clairefontaine est à la fois producteur et transformateur de papier, cela lui permet de contrôler la qualité de ses produits à toutes les étapes de leur fabrication.

Sa ligne directrice est de fabriquer ce qu'il vend et de vendre ce qu'il fabrique. Il n'est ni un revendeur, ni un sous-traitant.

Sa force est de s'appuyer sur des marques, qu'une politique de qualité et de communication a fidélisé auprès des consommateurs et des entreprises.

SES PRINCIPAUX MÉTIERS

PAPIERS D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE

Depuis 1858, les **Papeteries de Clairefontaine** fabriquent des papiers d'impression et d'écriture. Avec cinq machines réparties sur quatre sites, le groupe en a produit 232 milliers de tonnes en 2018. Le positionnement qualitatif de ces papiers destinés à la bureautique, l'impression, la fabrication d'articles de papeterie ou de classement est très majoritairement en haut de gamme.



Depuis 2008, la consommation des papiers et des articles de papeterie diminue sous l'effet du développement des moyens informatiques de notation et de transmission des données, ainsi que des campagnes injustifiées de dénigrement écologique. A titre d'exemple, l'utilisation de ramettes en France baisse de 3 % par an en moyenne depuis 2009 (source Ademe).

Les matières premières principales utilisées par **Clairefontaine**, **Mandeure** et **Schut** sont des pâtes à papier vierges achetées sur le marché mondial. De son côté, **Everbal** utilise une technologie qui lui permet de produire 100 kg de papier avec seulement 106 kg de vieux papiers.



Les papiers du groupe sont concurrencés par ceux de gros fabricants produisant également leurs pâtes. Ceux-ci ont un avantage structurel pour leurs prix de revient et ne subissent pas les variations de prix du marché des pâtes marchandes.

ARTICLES DE PAPETERIE

Il en a été fabriqué dès la fin du XIX^{ème} siècle sur le site des **Papeteries de Clairefontaine** et depuis 1930 chez **Exacompta**. Cette activité représente 76 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe et en fait un des premiers européens dans ce domaine.

Des cahiers, copies, blocs, enveloppes, registres, agendas, la fabrication s'est étendue durant ces trente dernières années aux articles de classement, à ceux pour les beaux-arts et les loisirs créatifs, ainsi qu'aux calendriers. Le savoir-faire du groupe permet également de proposer des prestations dans le domaine l'imprimerie.

Enfin, le groupe a engagé depuis 2014 une diversification vers le développement de photos numériques et services connexes par l'acquisition de **Photoweb** et **Invaders Corp**.



Une grande part des articles de papeterie fait l'objet d'achats saisonniers ; cela induit une charge variable des ateliers et des surstocks coûteux en place et en trésorerie.

SES MARCHÉS

Le groupe Exacompta Clairefontaine vend aux revendeurs de papier, à certains imprimeurs ou transformateurs, aux fournisseurs de bureaux, aux détaillants et aux grandes surfaces. Il n'exerce cette activité de distribution qu'en aval de celles de la production de papiers et d'articles de papeterie. Sauf pour les produits du département digital photos, le groupe ne vend pas directement aux consommateurs.



Pour maintenir l'activité des ateliers en accompagnant les demandes de la clientèle, il faut multiplier les références fabriquées. Celles-ci se chiffrent en 2018 à plus de 20 000 pour le groupe. Les séries économiques diminuent, ce qui engendre une augmentation des prix de revient.

Vis-à-vis des professionnels et des utilisateurs, le groupe privilégie la vente de produits portant ses propres marques. Les plus connues couvrent plusieurs familles de produits, par exemple :

- **Clairefontaine** en papiers, cahiers, enveloppes, articles de beaux-arts.
- **Exacompta** en registres et manuels comptables, agendas, articles de classement.

De même, les gammes des agendas **Quo Vadis** et des blocs **Rhodia** sont de plus en plus larges.



DES ATOUS INDUSTRIELS

La qualité des papiers fabriqués par le groupe est le socle qui assure la pérennité de ses produits qu'il s'agisse de papiers vendus en l'état (bobines, rames, ramettes) ou de ceux qui sont transformés en articles de papeterie dans ses propres ateliers avec le même degré d'exigence.

Le groupe investit en moyenne près de 30 millions d'euros par an (5 % du chiffre d'affaires) pour développer et/ou renouveler ses outils de production, de transformation, de distribution.

Il s'efforce d'intégrer dans ses établissements un personnel compétent et motivé. Il affecte 1 % de la masse salariale à sa formation continue.

Sa politique de recherche et développement porte notamment sur l'homogénéité, les brillances et les enductions de papiers destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés ; de multiples essais sont effectués sur les cinq machines. Parallèlement, l'utilisation des fibres recyclées est valorisée.

Pour les articles de papeterie, un atelier met au point des équipements spéciaux, des bureaux de design créent des articles comme la gamme **KoverBook**. Enfin, le laboratoire de **Photoweb** est en pointe pour les applications numériques personnalisées.

DES ATOUS COMMERCIAUX

Les consommateurs sont fidèles aux marques du groupe qui sont la signature de la qualité des produits qui les portent. Des campagnes de communication efficaces les font encore mieux connaître. Leur montant représente environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le groupe dispose de réseaux de commerciaux exclusivement affectés à la vente des articles de papeterie et des papiers au commerce spécialisé et aux grandes surfaces. Pour visiter les « grands comptes », les sous-groupes disposent par ailleurs de délégués commerciaux.

Une des forces du groupe tient à la multiplicité des références proposées en catalogues. Les principaux sont ceux de **Exacompta**, **Clairefontaine-Rhodia**, **Quo Vadis**, **Papiers Clairefontaine**, et des **Papeteries Sill** pour les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces).

Exacompta Clairefontaine dispose également d'une boutique en ligne, **Exaclair Shop**, dédiée aux revendeurs référencés pour faciliter les réassorts.

EXACLAI *Shop*

Le groupe dispose de cinq plateformes logistiques performantes pour livrer ses clients sur toute l'Europe de l'Ouest :

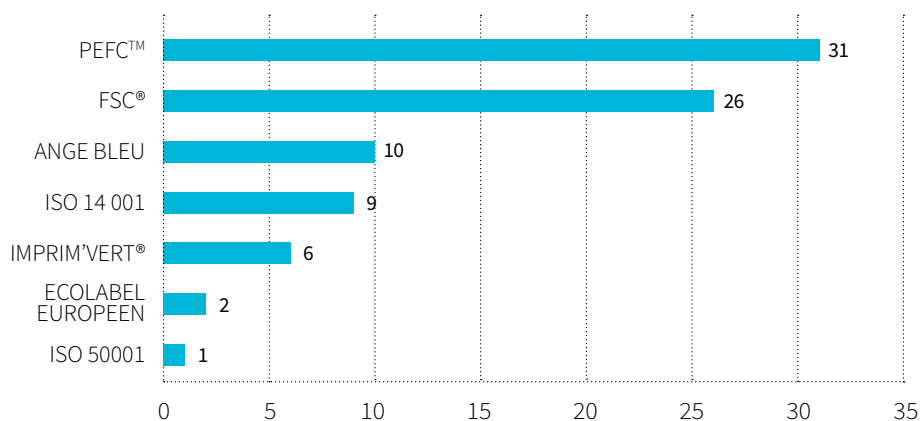
- Vémars (93) pour **Exacompta**
- Ottmarsheim (68) pour **Clairefontaine Rhodia**
- Etival-Clairefontaine (88) pour les papiers **Clairefontaine**
- Carquefou (44) pour **Quo Vadis**
- Wizernes (62) pour **Papeteries Sill** avec la vente aux GMS.

DES ATOUS ENVIRONNEMENTAUX

Une attention toute particulière est apportée à la préservation de l'environnement. Au-delà du respect des obligations réglementaires, certains sites du groupe ont obtenu des certifications environnementales :

- FSC® et PEFC™ : chaînes de contrôle pour l'utilisation de fibres de cellulose provenant de forêts gérées durablement ;
- Ange Bleu : utilisation de matières fibreuses ou plastiques recyclées en limitant l'emploi de substances dangereuses ;
- Ecolabel Européen : limitation des rejets atmosphériques et aqueux durant la fabrication, restriction d'emploi de substances dangereuses et utilisation plus efficace de l'énergie ;
- Imprim'Vert®, ISO 14 001, ISO 50 001 : mise en place d'une organisation pour améliorer la performance environnementale globale des sites.

Nombre de sites certifiés par référentiel



*Certaines charges pesant sur le groupe le pénalisent gravement vis-à-vis de ses concurrents européens. Par exemple, les **Papeteries de Clairefontaine** paient 1,7 millions d'euros au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour la mise sur le marché des papiers graphiques. Cette contribution obligatoire n'existe dans aucun autre pays européen et les producteurs étrangers vendant en France la font payer par les distributeurs.*

UNE POLITIQUE DE LONG TERME

Établissements Charles Nusse SA détient plus de 80 % du capital d'Exacompta Clairefontaine. Cette holding familiale anime et contrôle le groupe, lui permettant d'avoir une politique cohérente sur le long terme.

Dans une industrie à caractère très capitalistique, le groupe a mis en réserve en moyenne trois quarts des résultats consolidés du groupe. Bien que sa trésorerie soit satisfaisante, ses investissements importants, internes ou externes, sont financés par des emprunts à long terme.

Exacompta Clairefontaine a pour politique de détenir à 100 % toutes ses filiales, directes ou indirectes, pour éviter l'implication d'intérêts minoritaires.

Le groupe est décentralisé en cinq départements dirigés par des responsables partageant les mêmes valeurs, à même de prendre des décisions rapides en cohérence avec la politique générale définie. Avec plus de 160 ans d'histoire, les choix opérés jusqu'à présent démontrent la pertinence de ses orientations stratégiques, lesquelles prennent notamment en compte ses responsabilités environnementale, sociale et sociétale.

Pour autant, cela n'empêche pas le groupe Exacompta Clairefontaine d'appréhender les enjeux détaillés ci-après comme autant de défis à relever pour assurer sa pérennité :

- les tendances de consommation et la place toujours plus présente du numérique,
- la gestion durable des forêts, que ce soit en termes d'utilisation durable des ressources, de préservation de la biodiversité ou de soutien aux communautés locales,
- la consommation énergétique importante des activités de production de papier, dans une période où la transition énergie-climat se fait plus pressante,
- la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau et d'améliorer la qualité des rejets,
- la préservation de la santé et de la sécurité des salariés,
- ainsi que la gestion et le développement de leurs compétences.

Ces sujets prioritaires, dont la liste n'est pas exhaustive, ont été identifiés en croisant :

- des études sectorielles,
- des études de benchmark réalisées sur les meilleures pratiques identifiées,
- des questionnaires sectoriels proposés par les parties prenantes (notamment le WWF),
- l'accompagnement par un expert indépendant.

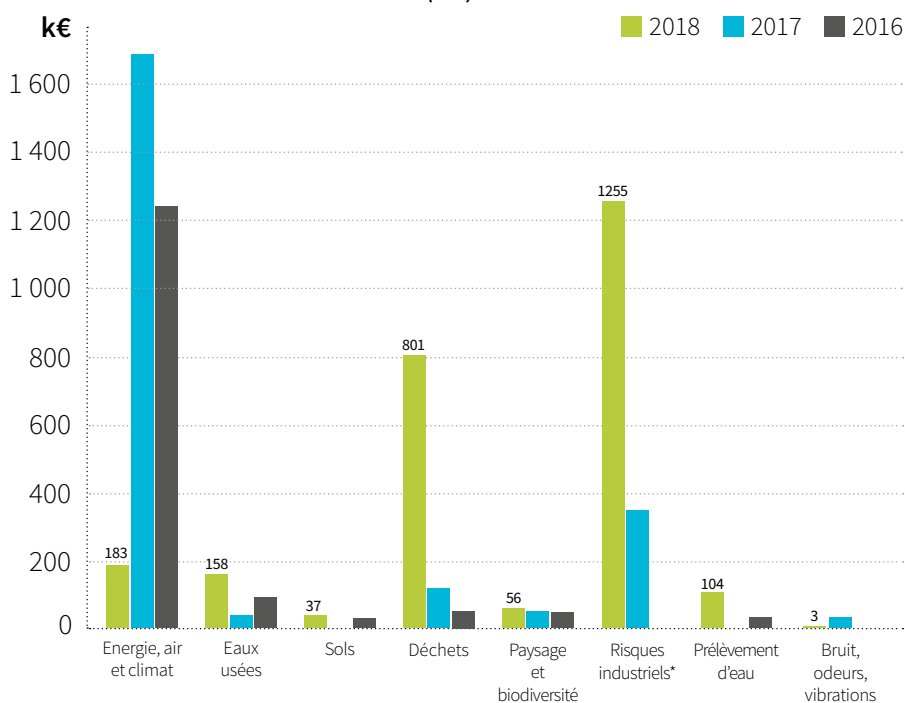
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, le groupe investit pour améliorer la performance environnementale des usines et apporte son soutien à des actions en faveur de la préservation de l'environnement. En 2018, la somme des principaux investissements sur cette thématique approche les 2 600 k€.

Répartition des investissements par thématique
(k€)



* La thématique prévention des risques industriels a été ajoutée en 2017, les données ne sont donc pas disponibles pour 2016.

Quelques exemples d'actions menées par les entreprises du groupe en 2018 :

- air
 - **Everbal** : installation d'analyseurs de poussières en continu sur les deux chaudières biomasse ;
 - **Exacompta** : installation de filtres à ozone ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : mise en place d'une recirculation de fumées sur une chaudière pour réduire les émissions de NOx ;
- eaux usées et économie circulaire
 - **Papeteries de Clairefontaine** : achat d'une presse de déshydratation des boues primaires avec valorisation par Everbal des fibres récupérées et réduction des flux à traiter par la station d'épuration ;

- déchets
 - **Raynard** : investissement dans une nouvelle ligne de contre collage pour réduire le taux de rebuts de papier/carton ;
 - **Exclair Limited** : achat d'une presse à balles ;
- économies d'énergie
 - **Papeteries Sill** : remplacement de plusieurs compresseurs par un compresseur à vitesse variable ;
 - **Papeterie de Mandeure** : installation de variateurs de vitesse sur divers équipements ;
 - **Quo Vadis, Exacompta, Rolfax, Claircell** : relamping LED ;
 - **G. Lalo** : location d'une voiture électrique pour les déplacements d'un commercial ;
- risques industriels
 - **Manuclass et Papeterie de Mandeure** : installation de systèmes d'extinction automatique d'incendie ;
 - **CFR** : mise en service d'une détection incendie ;
 - **Ernst Stadelmann** : montage de dômes de désenfumage automatiques sur un bâtiment de stockage ;
- sols
 - **Rolfax** : réalisation d'un bassin de rétention de 1 100 m³ pour les eaux d'extinction incendie ;
- économies d'eau
 - **Papeteries Sill** : achat d'une machine de nettoyage utilisant une solution minérale ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : campagne de recherche de fuites d'eau sur le réseau d'eau potable.



Aperçu de la station d'épuration des Papeteries de Clairefontaine

LES PROVISIONS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Depuis le 1er juillet 2014, deux des papeteries françaises du groupe sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières pour la mise en sécurité des usines en cas de cessation d'activité. Les 323 k€ prévus pourraient notamment être utilisés pour traiter un risque environnemental résiduel avant la réhabilitation des sites.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Les papiers produits par le groupe sont majoritairement composés de fibres de cellulose. Les pâtes à papier vierges utilisées sont fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement. Cette gestion a notamment pour but de conserver la biodiversité, d'assurer la santé et la vitalité des forêts et de garantir leurs fonctions socio-économiques.

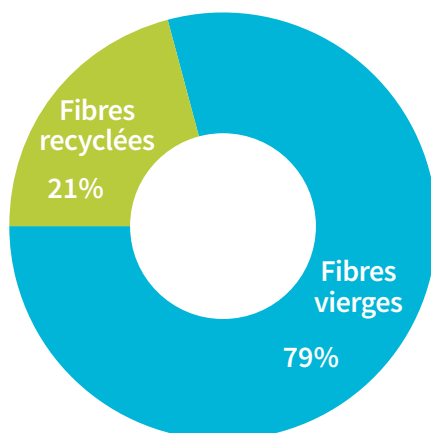
Des fibres recyclées sont également utilisées pour produire certains papiers, **Everbal** en a fait sa spécialité.

Le groupe a fait certifier sa chaîne de contrôle suivant les référentiels FSC® et PEFC™ pour garantir la traçabilité de l'origine des fibres.



Pour 2018, la consommation de fibres vierges et de fibres de récupération des sites producteurs de papier s'établit à 193 126 tonnes (191 330 tonnes en 2017). Ces usines filtrent les eaux de process afin d'en récupérer et réutiliser le maximum.

Types de fibres utilisées pour la production des papiers



La production de papier nécessite également l'utilisation d'amidon, de charges minérales et d'adjuvants divers qui confèrent la coloration et les propriétés d'usage (impression, écriture) attendues pour les produits fabriqués.

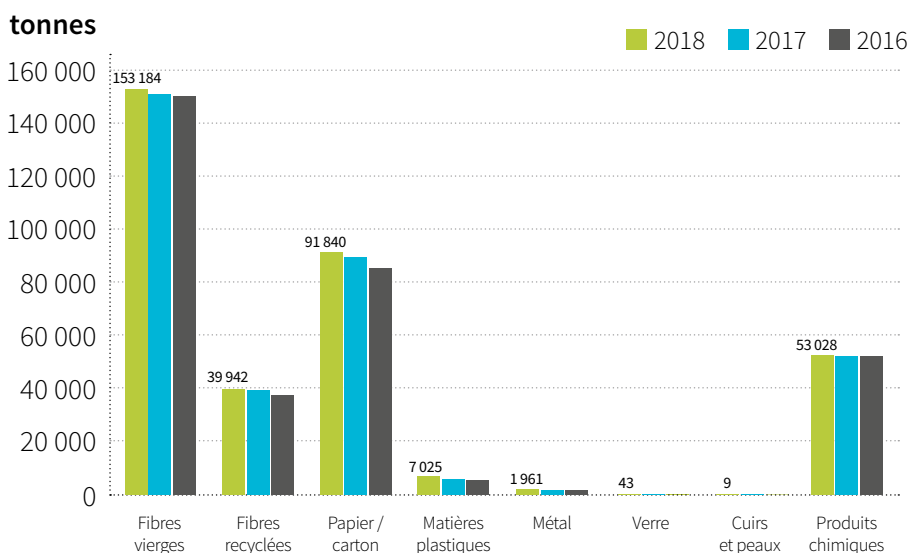
Des agents de rétention sont aussi ajoutés afin d'améliorer la fixation des adjuvants sur les fibres et ainsi limiter leur consommation.

Une partie de ces papiers est ensuite utilisée par les usines de transformation du groupe en association avec différents matériaux : carte, carton gris, éléments métalliques (ex. : oeillets, mécanismes de classeurs), colles et encres pour fabriquer des milliers de références de cahiers, blocs, répertoires, agendas et articles de classement.

Le groupe utilise également des matières plastiques pour lesquelles une grande attention est apportée. À titre d'exemple, la société **Ernst Stadelmann** consomme par an environ 1 500 tonnes de granules polystyrène (PS) et polypropylène (PP) pour l'injection des produits de bureau (caisson à tiroirs, bacs à courrier...). Sur 10 ans, le taux de granules recyclés certifiés « Ange bleu » utilisés dans la production est passé de 0 % à 62 % réduisant ainsi significativement l'empreinte carbone de l'entreprise.

Outre son importance pour la satisfaction des clients, le contrôle qualité a aussi une vertu environnementale. La vérification des produits à toutes les étapes de la production permet de détecter rapidement les dérives, d'éviter une surconsommation de matières premières et de limiter les quantités de déchets générées.

Matières premières principales* (hors emballage)
utilisées par les sites de production
 (tonnes)



*Seule une partie des matières premières a pu être comptabilisée en raison de la variété des unités de mesure utilisées (à la pièce, au m, au m²). À noter également que les articles finis achetés (négoce), généralement multimatériaux, ne sont pas pris en compte.

LA GESTION DES « DÉCHETS »

Le développement du concept d'économie circulaire devrait entraîner à terme la disparition de la notion de « déchets » au profit de celle de « matières premières secondaires ». Ces matières récupérées peuvent en effet être utilisées en substitution partielle de matières premières vierges. En ce sens, l'industrie papetière est un des moteurs de l'économie circulaire.

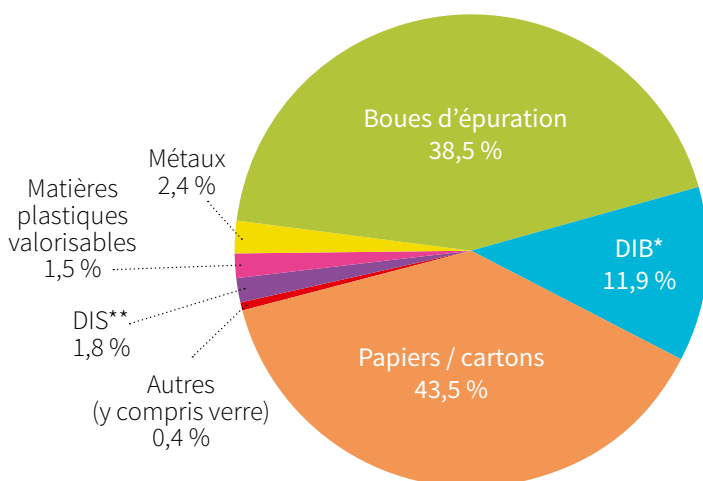
Ce principe est d'ailleurs appliqué au sein même du groupe. Une part importante des rebuts de papiers collectés sur les sites de transformation alimente l'usine d'**Everbal** spécialisée dans la production de papiers recyclés.

La collecte sélective des autres types de déchets (ex. : plastiques, métaux) permet également de favoriser leur valorisation par recyclage des matières dans les filières adaptées.

Les boues générées par les stations d'épuration des papeteries font l'objet d'une valorisation agricole précédée ou non d'une opération de compostage. Lorsque les déchets collectés ne sont pas recyclables, la valorisation énergétique est envisagée. En dernier recours, les déchets non valorisables sont transférés vers des centres de traitement spécialisés chargés de leur élimination. Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets de façon à améliorer nos performances.

Au total, 31 104 tonnes de déchets ont été générées par les activités du groupe en 2018 (30 755 tonnes en 2017), dont une majorité fait l'objet d'une valorisation.

Déchets - Répartition par catégorie



*DIB : Déchets industriels banals

**DIS : Déchets industriels spéciaux

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Aucune entreprise du groupe ne dispose sur site d'un service de restauration collective.

Les collaborateurs prenant leur repas sur place gèrent de façon autonome leur alimentation. Seule une entité propose à ses salariés la livraison journalière de repas préparés en portions individuelles. Dans les deux cas, le risque de gaspillage alimentaire est très limité.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le process de fabrication du papier est relativement gourmand en énergie :

- combustibles pour produire la vapeur nécessaire au séchage du papier,
- électricité notamment pour le raffinage des fibres, le pompage des liquides et l'entraînement des machines.



Les variations des prix de l'énergie peuvent impacter fortement les prix de revient.

Les papeteries ont donc mené de longue date des actions permettant de limiter ces consommations (isolation des hottes de sécherie, récupération de chaleur pour le chauffage des eaux de process et des locaux, installation de variateurs de vitesse sur les moteurs, etc.).

Depuis 2017, le système de management de l'énergie des **Papeteries de Clairefontaine** est certifié suivant la norme ISO 50 001.

Les sites de transformation travaillent également sur ces thématiques en achetant des matériels moins énergivores ou en essayant d'optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

LES COMBUSTIBLES (INSTALLATIONS FIXES)

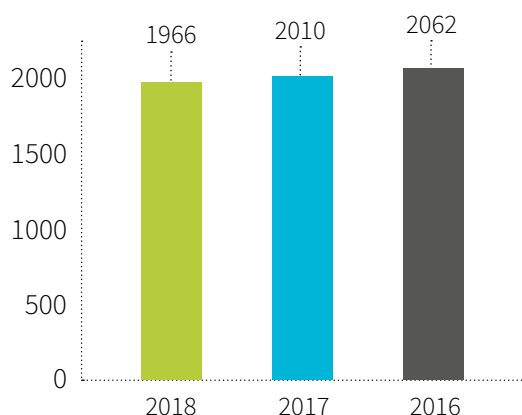
En 2018, les papeteries du groupe ont brûlé à elles seules 98 % des combustibles consommés par le groupe.

Le gaz naturel est le combustible majoritairement utilisé sur nos sites. Il s'agit du combustible fossile qui émet le moins de polluants lors de sa combustion.

Grâce à ses deux chaudières biomasse, **Everbal** n'utilise le fioul lourd que lors des périodes de maintenance de ses équipements principaux.

La centrale thermique des **Papeteries de Clairefontaine**, quant à elle, est basée sur le principe de la cogénération, permettant la production simultanée de vapeur et d'électricité. Pour cela le site dispose d'une turbine à gaz et de deux turbines à vapeur.

Consommation spécifique moyenne des papeteries
(kWh PCI / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 8 % les consommations spécifiques de combustibles des installations fixes par rapport à 2016.

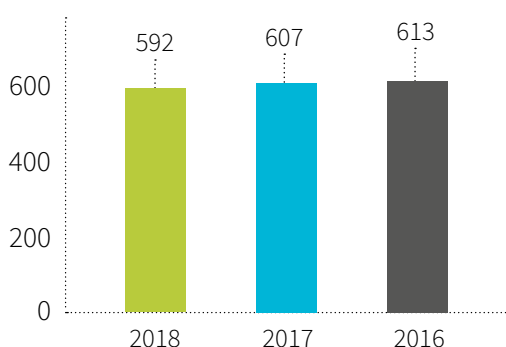
L'ÉLECTRICITÉ

Seuls quelques sites dans le groupe produisent de l'électricité (**Exaclair Limited, Schut Papier, Papeteries de Clairefontaine**).

La majorité de l'électricité consommée provient donc du réseau de distribution.

En 2018, les papeteries du groupe ont absorbé 84 % de l'énergie électrique totale consommée par le groupe.

Consommation spécifique moyenne des papeteries
(kWh / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 6 % les consommations spécifiques d'électricité par rapport à 2016.

L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Chaque fois que possible, le groupe a recours aux énergies renouvelables de façon à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et notamment sur le réchauffement climatique.

Pour cela, il utilise :

- 2 chaudières biomasse (**Everbal**),
- de la chaleur produite par une chaudière biomasse externalisée (**Ernst Stadelmann**),
- la géothermie (**Photoweb**),
- 1 turbine hydroélectrique (**Papeteries de Clairefontaine**),
- des panneaux solaires photovoltaïques (**Exaclair Limited** et **Schut**).

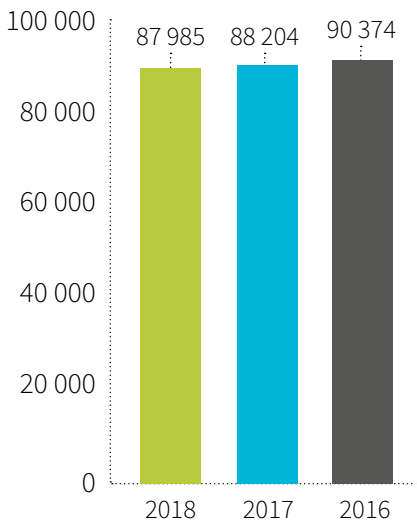
LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

LES GAZ À EFFET DE SERRE

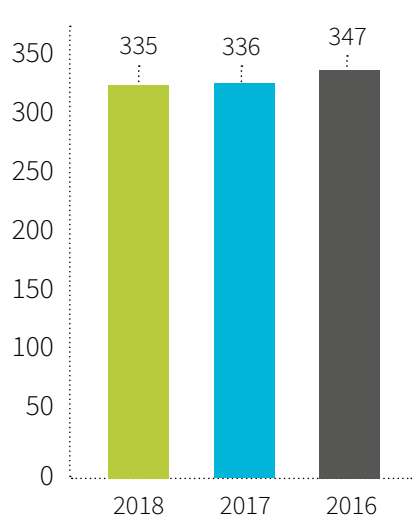
DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont soumises au Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) mis en place par l'Union Européenne.

Émissions globales de CO₂ déclarées dans le cadre du SEQE
(tonnes de CO₂)



Émissions spécifiques moyennes
(kg de CO₂ / tonne de papier brute)



Au cours de la phase 3 du SEQE, les quotas gratuits de CO₂ alloués au groupe sont passés de 74 155 en 2013 à 65 573 en 2018 et atteindront 62 160 en 2020. Les quotas manquants doivent être achetés sur le marché d'échange européen. Entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018, le prix de marché du quota de CO₂ a été multiplié par quatre.

Un des objectifs du groupe Exacompta Clairefontaine est de réduire ses émissions de CO₂ d'origine fossile en investissant dans les énergies renouvelables et en mettant en place des actions visant à limiter les consommations d'énergie.

À noter également que les **Papeteries de Clairefontaine** exportent une partie du CO₂ contenu dans les fumées de ses chaudières vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC). En 2018, ce sont 12 153 tonnes de CO₂ qui ont été consommées par le procédé et qui n'ont pas été émises dans l'atmosphère (11 599 tonnes en 2017).

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Les émissions directes de CO₂ des sources fixes (installations de combustion pour la production de vapeur, le chauffage des bâtiments et la production d'électricité notamment), des sources mobiles (engins de manutention, véhicules de fonction, camions sous le contrôle des entreprises), ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité du réseau ont été prises en compte.

Faute de données disponibles, les émissions associées aux transports des matières premières et des produits finis ainsi qu'aux déplacements des collaborateurs n'ont pu être étudiées.

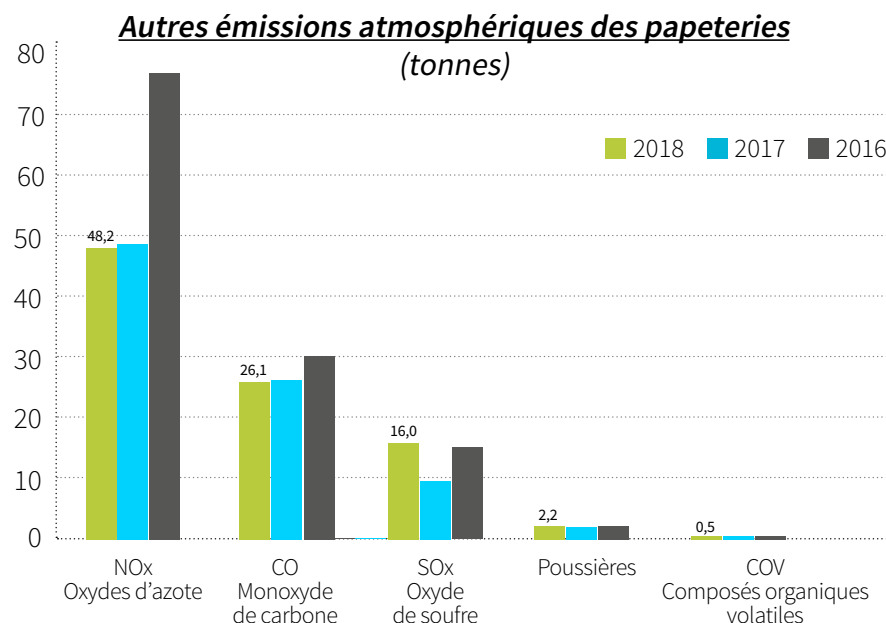
Les installations fixes de combustion représentent le poste principal d'émissions de CO₂.

LES AUTRES GAZ À EFFET DE SERRE

À la suite de fuites de fluides frigorigènes sur des installations de climatisation, quatre sites sont à l'origine d'un rejet de 184,55 kg de gaz fluorés en 2018 (50,4 kg en 2017). Les autres entreprises du groupe n'ont pas constaté de fuite ou n'ont pu obtenir de données précises à ce sujet.

LES AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont tenues de réaliser régulièrement des mesures sur les émissions de leurs chaudières.



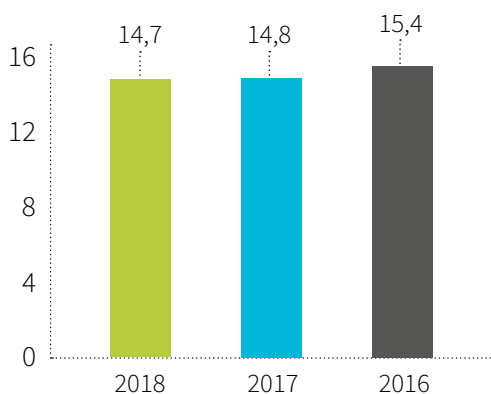
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

L'eau est un élément indispensable pour l'industrie papetière et il est essentiel que cette ressource reste pérenne. Le groupe Exacompta Clairefontaine met donc tout en oeuvre pour la préserver et réduire ses prélèvements.

Les papeteries sont les unités les plus utilisatrices d'eau dans le groupe. En 2018, elles ont cumulé à elles seules 97 % de la consommation totale des eaux superficielles et souterraines, eau potable incluse. Néanmoins, une part importante de l'eau puisée est restituée au milieu naturel après traitement.

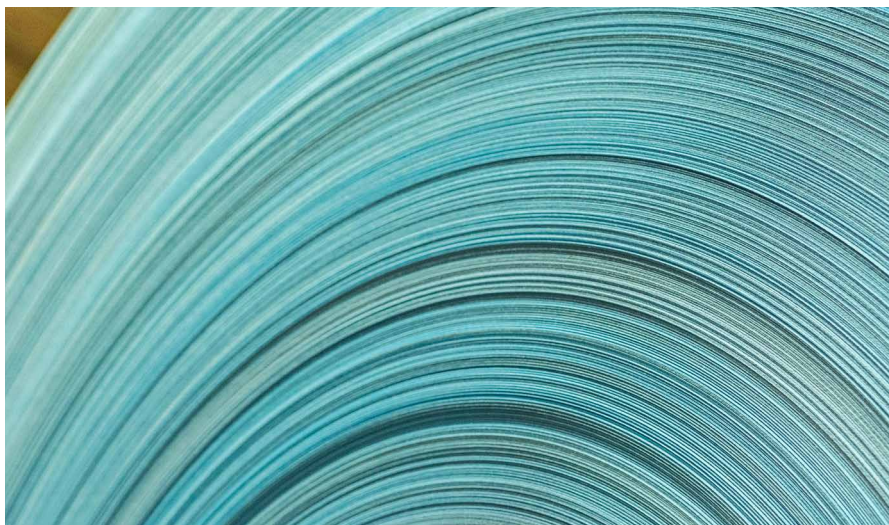
Les usines du groupe n'ont jamais subi de restriction de prélèvement d'eau, à l'exception des sites papetiers lors des périodes de sécheresse sévère.

Prélèvements d'eau des papeteries
(m³/tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 8 % les consommations spécifiques d'eau par rapport à 2016.



LES REJETS D'EAUX USÉES

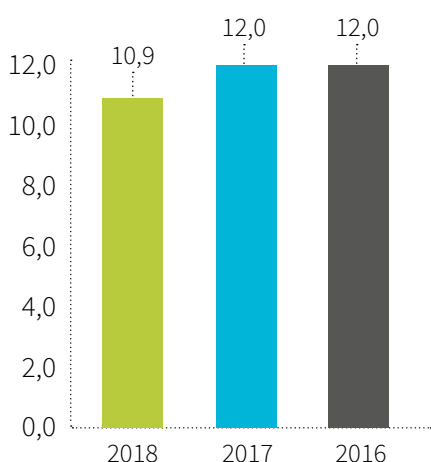
Les papeteries du groupe sont dotées de stations d'épuration permettant de limiter le rejet d'éléments polluants dans le milieu naturel.

Ce sont les seuls sites à mesurer très régulièrement, journalièrement pour certains paramètres, la qualité des eaux usées rejetées.

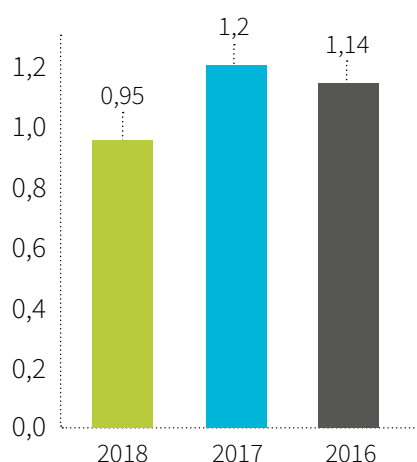
Les autres entités du groupe ne consommant que très peu d'eau, elles sont raccordées à des stations d'épuration urbaines ou traitent leurs effluents comme des déchets industriels spéciaux.

Émissions spécifiques des papeteries

Volumes d'eaux usées rejetés
(m³/tonne de papier brute)



Rejets de DCO*
(kg de DCO/tonne de papier brute)



*Demande Chimique en Oxygène

LES SOLS

LE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES D'ÉPURATION

Les boues d'épuration générées lors du traitement des effluents du process papetier sont généralement valorisées directement en agriculture ou préalablement transformées en compost normalisé (NF U44-095). En 2018, la **Papeterie de Mandeure** a également mis en place une filière de traitement par méthanisation.

Les boues de papeteries comportent des éléments d'intérêt agronomique permettant la substitution d'une partie des engrais chimiques traditionnels.

Elles sont surtout recyclées en agriculture comme :

- amendement organique : riches en fibres de cellulose, ces boues ont une action bénéfique sur la structure des sols ;
- amendement calcique : un épandage apporte en moyenne par hectare un peu plus de 2,5 tonnes de chaux.

Les teneurs en éléments traces métalliques (ETM) et composés traces organiques (CTO) des boues sont très inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.

LES SOLS DES SITES DU GROUPE

Le taux moyen d'imperméabilisation des sols des sites industriels du groupe est d'environ 53 %.

Ces surfaces imperméabilisées sont constituées par les bâtiments, les voies de circulation et les parkings. Les surfaces libres sont des espaces verts, des zones de lagunage ou des réserves foncières.

La réglementation impose à tous les sites de stocker les produits et déchets potentiellement dangereux sur des dispositifs de rétention, afin de recueillir tout écoulement éventuel et ainsi réduire les risques de pollution des sols.

Jusqu'à présent, seuls deux diagnostics de pollution des sols ont été réalisés sur des sites en activité dans le groupe en 2003. Le premier a fait suite à une rupture accidentelle de canalisation d'hydrocarbures, le second a été effectué au droit d'un ancien dépôt de charbon pour évaluer une pollution historique potentielle.

LES NUISANCES SONORES ET TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION

Les activités des usines sont réalisées dans des bâtiments fermés permettant de limiter les nuisances sonores pour les riverains. En complément, quelques sites sont équipés de dispositifs d'atténuation des niveaux sonores (silencieux, cabines d'isolation phonique pour les parties bruyantes de certaines machines).

Les papeteries étant équipées de stations d'épuration, des nuisances olfactives peuvent être ressenties très ponctuellement aux abords des installations.

L'éclairage de nuit sur les sites du groupe est limité aux entités qui travaillent en équipes (matin, après-midi, nuit). Les parties non occupées ne sont pas éclairées. Dans ces usines, des éclairages extérieurs sont également maintenus pour réduire les risques d'accidents (voies de circulations et parkings).

LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

Malgré toutes les précautions prises pour réduire les risques, le groupe déplore en 2018 trois incidents environnementaux sur des sites de production de papier.

Papeteries de Clairefontaine

- La défaillance d'une vanne sur une cuve de stockage d'un produit chimique a entraîné une fuite non visible dans le réseau des eaux usées de l'usine. La station d'épuration n'a pas été en mesure de traiter cet afflux, occasionnant un rejet nocif pour les organismes aquatiques. L'entreprise a rapidement dédommagé les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locales et un rempoissonnement a pu être effectué dans un délai court. Une analyse des causes a été réalisée et des actions correctives sont en cours de mise en œuvre.

- Une canalisation de transport d'effluents de process a subi une avarie, engendrant le rejet d'eaux usées non traitées vers la rivière. La tuyauterie avait été identifiée comme potentiellement à risque et son remplacement était en cours. L'incident s'est produit la semaine précédant la date de raccordement prévue pour la nouvelle conduite.

Everbal

Des effluents de process non traités ont accidentellement rejoint le cours d'eau occasionnant une coloration des eaux de la rivière.

LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Exacompta Clairefontaine soutient différentes actions en faveur de la préservation de la biodiversité.



OceanoScientific

Depuis 2014, les **Papeteries de Clairefontaine** ont versé la somme de 244 k€ à l'association OceanoScientific. Cette structure philanthropique d'intérêt général œuvre à la protection de l'Océan et à l'observation des causes et conséquences du changement climatique à l'interface océan-atmosphère.

Grâce notamment à ce soutien, l'association a programmé deux nouvelles expéditions majeures pendant l'été et l'hiver austral entre novembre 2019 et août 2020.

Elles seront menées en équipage, dont une océanographe, avec un nouveau bateau OceanoScientific Explorer équipé d'un matériel de collecte de données particulièrement sophistiqué. Il permettra de surcroît d'observer et de mesurer tant les microplastiques que les polluants qui en résultent.



Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Depuis 2005, une convention de gestion d'une durée de 15 ans lie les **Papeteries de Clairefontaine** et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine. Il s'agit notamment de préserver, sur des terrains appartenant à l'entreprise, des prairies de fauche abritant un papillon inscrit sur la liste des insectes protégés en France : l'Azuré des Paluds.

En raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, cet espace naturel a été intégré à une zone Natura 2000.



LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour l'instant, les effets du changement climatique n'ont pas eu d'incidence significative sur les activités du groupe Exacompta Clairefontaine. Néanmoins, l'industrie papetière pourrait être impactée par ce phénomène sur plusieurs plans.



Les périodes de sécheresses prolongées ont tendance à être plus fréquentes et plus sévères ces dernières années. Des restrictions d'usage de l'eau pourraient occasionner une limitation de la capacité de production des papeteries.



En période d'étiage, c'est-à-dire lorsqu'un cours d'eau est à son niveau le plus bas, la capacité d'autoépuration du milieu naturel est plus faible. Pendant cette période, tout dysfonctionnement d'un ouvrage de traitement des eaux usées peut entraîner un rejet néfaste pour la faune et la flore aquatiques.



Certaines matières premières utilisées par les papeteries sont issues du monde agricole, c'est notamment le cas des amidons issus du blé, du maïs et de la pomme de terre. Les dérèglements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la disponibilité de ces ressources dont une part importante est utilisée pour l'alimentation humaine et animale.

INFORMATIONS SOCIALES



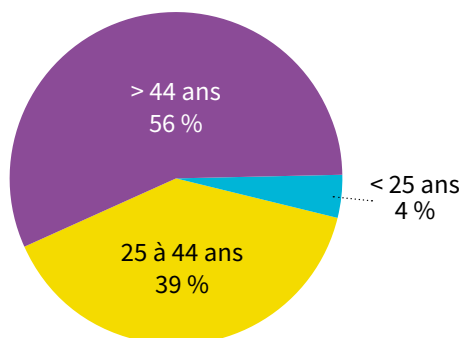
LE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE

À fin 2018, Exacompta Clairefontaine comptait plus de 3 100 salariés, dont 86 % basés en France.

Dans cet effectif, 41 % des collaborateurs sont des femmes et 59 % des hommes. La grande majorité d'entre eux (94 %) est employée en contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne les mouvements d'effectifs, les départs liés à des fins de contrat sont majoritaires, ce qui reflète la saisonnalité d'une partie des activités du groupe. Le recours à des CDD ou intérimaires au cours de l'année permet de faire face à des fluctuations de travail dans les activités dites de façonnage pour préparer la rentrée scolaire, la fabrication des produits millésimés (calendriers, agendas...) ou encore les périodes de fêtes ou de vacances (livres photos).

Répartition des effectifs par catégories d'âges



La part la plus importante des salariés du groupe a plus de 44 ans. Or, de nombreux métiers nécessitent des connaissances et des savoir-faire qu'il est important de ne pas voir disparaître avec le départ à la retraite des plus âgés.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Face aux évolutions du marché et des nouvelles technologies, les entreprises du groupe doivent être agiles pour s'adapter rapidement à la demande. Cela nécessite d'accompagner et d'anticiper la transformation des métiers et de l'organisation du travail.

Ainsi, en étroite collaboration, les équipes des ressources humaines et les responsables d'activités s'attachent en permanence à mettre en adéquation les compétences des collaborateurs et les besoins des entreprises. Une fois ces besoins identifiés, des programmes de formation sont établis et mis en œuvre.

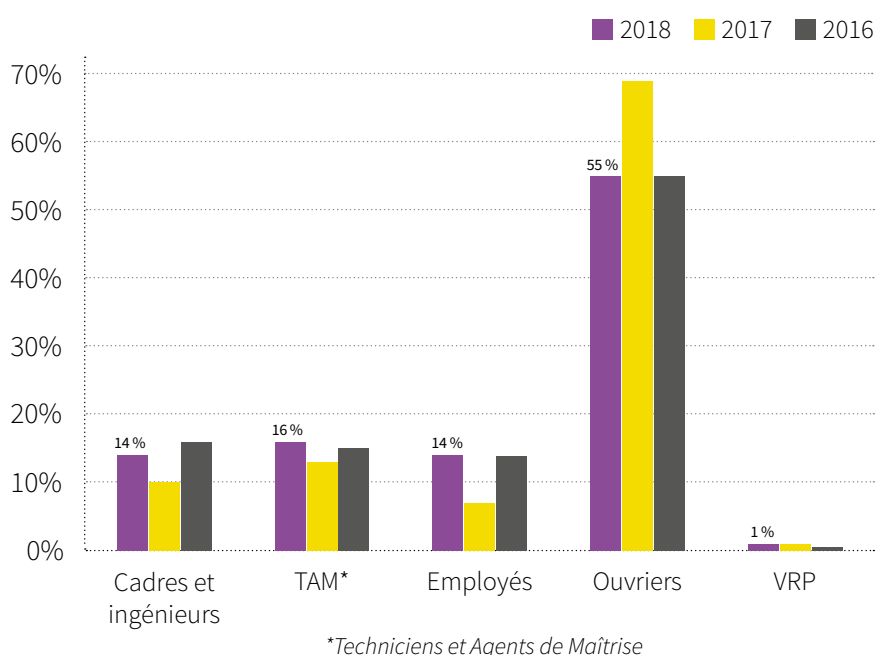
Dans cet environnement en mouvement, la reconnaissance et transmission des savoir-faire sont néanmoins essentielles et l'anticipation des départs en retraite primordiale.

Pour ce faire, des entreprises du groupe encouragent notamment les salariés à faire reconnaître leurs compétences spécifiques ou transverses par le biais des certificats de qualification professionnelle (CQP).

Des entreprises pratiquent également le tutorat afin de transmettre le savoir-faire des personnels expérimentés avant leur départ en retraite ou pour développer la polyvalence des salariés.

En 2018, le groupe a dispensé, directement ou par le biais d'organismes agréés, un total de 23 159 heures de formation (23 424 heures en 2017) pour un coût de 1 667 k€.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle



ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Les principes d'égalité professionnelle, de non-discrimination et de diversité sont des valeurs essentielles que le groupe Exacompta Clairefontaine tient à garantir.

Le groupe privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle, indépendamment du sexe ou de l'origine ethnique des salariés.

La formation professionnelle constitue un levier majeur qui participe à la réduction des inégalités existantes dans les parcours professionnels des hommes et des femmes.

Le groupe intègre également dans ses effectifs les personnes en situation de handicap (98 à fin 2018) si besoin en adaptant les postes de travail.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Une des préoccupations majeures du groupe est d'assurer à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail pour garantir leur santé et leur sécurité. Dans cette optique, chaque site dédié à la production ou à la logistique dispose d'un référent sécurité.

Sur la base de l'analyse des risques professionnels, des plans d'actions sécurité sont mis en oeuvre pour éliminer ou atténuer les risques qui ne peuvent être totalement évités.

En 2018, plus de 1 500 k€ ont été investis pour améliorer la sécurité du personnel. Un aperçu des actions menées est présenté ci-dessous :

- réduction des travaux répétitifs et/ou du port de charge
 - **Papeteries Sill** : installation d'un robot d'encaissage et de palettisation des produits finis ;
 - **Quo Vadis** : mise en service d'un équipement permettant d'éviter la manipulation manuelle des produits ;
 - **Exacompta, Manuclass** : mise en place d'empileurs en sortie de machines pour faciliter la prise des produits ;
- achat de matériel de manutention ou d'aide à la manutention
 - **Claircell** : des lève-palette électriques, une potence de manutentions de bobines ;
 - **Quo Vadis** : un chariot porte bobines ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : remplacement d'engins de manutention ;
 - **Papeteries Sill** : un gerbeur retourneur de bobines de plastique, une potence murale avec palan pour faciliter la manutention des cylindres et des manchons ;
 - **Manuclass** : un palan électrique pour manipuler les manchons ;
 - **Madly** : des chariots de transvasement de rouleaux de papier cadeaux ;
- sécurisation des équipements de travail
 - **Exacompta, Manuclass** : cartérisation et sécurisation de différentes machines ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : aménagement d'une zone d'emballage sécurisée pour les bobines sur palette, remplacement d'une scie à mandrins pour réduire l'exposition aux poussières et sécuriser les opérations de découpe ;
- équipement de protection spécifique
 - **Clairefontaine Rhodia** : acquisition d'appareils de protection pour travailleur isolé ;
- environnement de travail
 - **Papeteries de Clairefontaine** : mise en place de chauffages radiants électriques sur les quais de chargement et sur la zone de picking ;
 - **Claircell** : installation de tapis anti-fatigue.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Dans le groupe en 2018, les accidents du travail, accidents de trajet compris, ont occasionné 3 985 jours d'arrêt (3 918 jours en 2017).

	2018	2017	2016
Taux de fréquence			
Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	25,8	23,7	28,0
Taux de gravité			
Nombre de journées de travail perdues pour 1 000 heures travaillées	0,8	0,8	0,8

En ce qui concerne les déclarations de maladies, 15 ont été reconnues au titre de maladies professionnelles dans les sites français du groupe (17 en 2017).

Dans les années à venir, le groupe Exacompta Clairefontaine compte renforcer sa politique en matière de sécurité afin d'atteindre progressivement le niveau d'accidentologie le plus faible possible.



Objectif
2025

GROUPE : Obtenir un taux de fréquence inférieur à 15.



Bobines mères en sortie de machine à papier - Papeteries de Clairefontaine

AU CŒUR DES TERRITOIRES



IMPACTS TERRITORIAUX ET ÉCONOMIQUES

Ce rapport est établi pour 39 sociétés, dont l'ensemble des sociétés françaises et 13 filiales étrangères.

Chaque filiale d'Exacompta Clairefontaine est un acteur social et sociétal important en raison de son influence sur les populations locales et de son impact sur la région d'implantation. Le recrutement est fait généralement avec des personnes proches des usines ou des sites d'exploitation mais également dans un périmètre plus large sur des compétences spécifiques.

Par exemple, dans le village d'Étival-Clairefontaine (Vosges), les **Papeteries de Clairefontaine** existent depuis 1858 et emploient actuellement près de 550 salariés. Des liens très étroits se sont donc tissés au fil du temps avec les villes et les villages alentour.

Durant ces trente dernières années, la croissance du groupe est en partie due à des rachats d'entreprises. Elles sont le plus souvent maintenues sur place en les spécialisant sur leur cœur de métier. Ainsi, en France, 80 % de ses salariés travaillent dans 19 usines situées en dehors de la région francilienne.

Depuis l'origine, les actionnaires majoritaires du groupe font partie d'une même famille. On trouve également chez les ouvriers et employés la 6^{ème} voire 7^{ème} génération. La tradition de rentrer dans la même usine que ses parents demeure aujourd'hui encore une réalité.

LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La lutte contre toute forme de corruption active ou passive est une préoccupation importante pour la direction générale. Un code de conduite a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs du groupe en 2017. Il répond, en particulier, aux exigences de la loi du 8 novembre 2016, dite Sapin 2, pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence et est disponible sur le site internet du groupe.

LES ACHATS ET LA SOUS-TRAITANCE

Exacompta Clairefontaine est un groupe français à vocation européenne. Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte au travers des certifications exigées par nos clients ou mises en œuvre dans le cadre de la politique QSE du groupe.

Les fournisseurs de matières premières fibreuses (pâtes et papiers) sont pour l'essentiel certifiés FSC®, PEFC™ ou Ange Bleu.

Les fournisseurs imprimeurs sont en général certifiés Imprim'Vert®.

Dans le choix de chaque fournisseur et des produits, le critère du respect de l'environnement est requis. Des éléments de preuve peuvent être exigés et contrôlés, notamment pour les produits certifiés Écolabel Européen. Le groupe fait peu appel à la sous-traitance et lorsqu'il y a recours, les sous-traitants sont principalement locaux. Ces opérations peuvent également être réalisées au sein même du groupe.

LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

La santé et la sécurité de nos consommateurs sont primordiales. Certaines gammes de produits doivent respecter les exigences normatives et réglementaires relatives à la sécurité des jouets ou à la sécurité sanitaire des matériaux et emballages au contact des aliments. Par exemple, tous les produits de la gamme **Avenue Mandarine** dispose d'un marquage CE jouets.

LES PARTENARIATS

Le groupe est fortement engagé auprès des jeunes dans leur pratique du sport. Chaque discipline participe à l'évolution et à la construction des enfants en véhiculant des valeurs de respect, de dynamisme, de performance, d'ambition et d'égalité.

Exacompta Clairefontaine sponsorise de nombreuses équipes sportives de jeunes en France, pour différentes disciplines comme le football, le basket, le rugby, le handball (PSG), le hockey ou encore le cyclisme.

Présent dans le monde amateur et loisirs, **Clairefontaine Rhodia** s'associe également à de prestigieux clubs nationaux de football en devenant sponsor maillot principal des équipes de jeunes (de 7 à 19 ans, garçons et filles).

Le groupe soutient l'Olympique Lyonnais, le Toulouse FC, le FC Nantes, les Girondins de Bordeaux, le SM Caen, l'AS Nancy Lorraine, le Football Club Sochaux-Montbéliard, le RC Lens, l'AJ Auxerre et le RC Strasbourg.



Ecole de football d'Étival-Clairefontaine

Le groupe soutient également le domaine culturel, dont des festivals ainsi que plusieurs projets au travers du mécénat. Les sociétés s'engagent aussi dans le tissu associatif local lié à leurs salariés.

LES DROITS DE L'HOMME ET LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Le groupe Exacompta Clairefontaine est particulièrement attentif au respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux au travail.

L'éducation est le pilier principal des actions de soutien menées par le groupe en faveur de ces principes majeurs.

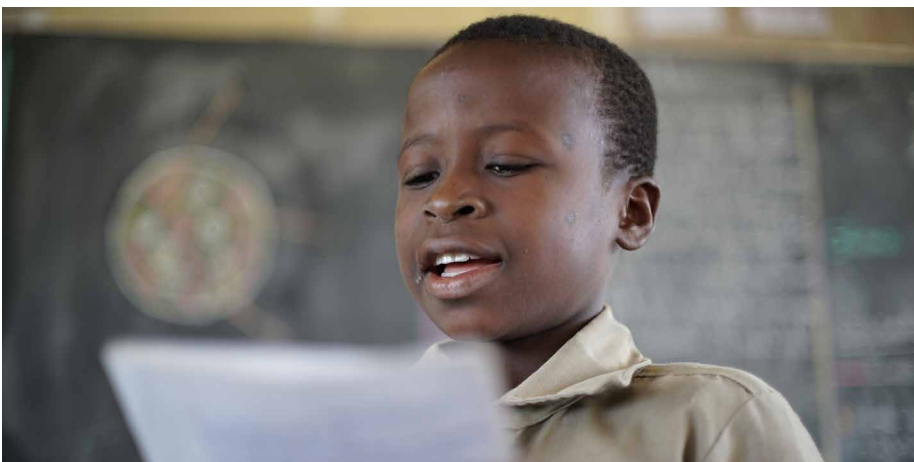
Soutenir la réussite scolaire des enfants est une évidence pour Exacompta Clairefontaine qui met en oeuvre des projets concrets en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

En 2018, Clairefontaine Rhodia a versé une contribution de 340 k€ à l'UNICEF. Ainsi depuis 2004, le groupe a versé 3 734 k€ à cette association humanitaire.

Grâce notamment à cet appui, les actions éducatives se sont poursuivies au Togo.

L'UNICEF collabore avec le Centre International de la Pédagogie Active (CIPAC) et l'Agence Française de Développement (ADF) pour mettre en oeuvre des enseignements de pédagogie active à travers le pays.

Dans Doufelgou, une région de Kara, 42 écoles ont été choisies pour accueillir des enseignants formés à des programmes de pédagogie active. Pour faciliter la transition d'un style traditionnel d'enseignement au nouveau système, l'UNICEF a fourni du matériel pédagogique pour les écoles et contribué ainsi à faire de l'initiative une expérience d'apprentissage réussie.



© UNICEF Togo | 2018 | Tim Webster

Les élèves et les enseignants s'accordent à dire que le nouveau système est la voie à suivre dans les salles de classe togolaises, car non seulement la pédagogie active aide à développer la créativité et la capacité de réflexion des enfants, mais les élèves se sentent comme les membres d'une équipe dans laquelle chacun est également respecté.

Un module de formation a également été créé pour lutter spécifiquement contre la violence sexiste dans les écoles, accessible à tous les partenaires de formation.

L'objectif est de permettre à un plus grand nombre de jeunes filles d'achever leur éducation primaire. Le programme encourage aussi la mobilisation d'un plus grand nombre d'enseignantes, car la recherche montre que la présence de personnel féminin dans les écoles crée une atmosphère plus sereine et limite la violence.



© UNICEF Togo | 2018 | Tim Webster

De même, des progrès sont réalisés dans l'intégration des enfants handicapés dans le système scolaire, de sorte qu'ils aient également accès à une éducation suffisante comme tous les autres enfants.

Au cours des deux dernières années, l'UNICEF a construit 33 écoles maternelles et 480 écoles adaptées aux besoins et à la sécurité des filles et des enfants handicapés. Cela a bénéficié à plus de 12 000 enfants qui sont sous la surveillance d'environ 1 000 facilitateurs nouvellement formés et de 720 enseignants. La vision du Ministère des Enseignements primaire et secondaire et de l'UNICEF est que la pédagogie active soit intégrée dans toutes les écoles primaires, permettant à tous les enfants d'avoir un accès égal à un enseignement de qualité dans un environnement sûr et respectueux des spécificités de genre.

POLITIQUE FISCALE

Le groupe est peu exposé au risque d'évasion fiscale en raison notamment de son organisation.

Aucune entité du groupe n'est implantée dans un « paradis fiscal ».

Toutes les sociétés françaises sont intégrées fiscalement avec une neutralité d'opérations internes au regard de l'impôt.

Les risques liés aux procédures contrôles fiscaux et litiges sont également présentés au paragraphe 2.4.3 du rapport de gestion du groupe.

Les déclarations fiscales, le paiement des impôts et taxes ainsi que la comptabilité sont établis et acquittés dans chaque pays d'implantation des filiales.

Les transactions avec les filiales étrangères sont réalisées dans le respect des principes de l'OCDE relatifs aux prix de transfert.

La lutte contre le blanchiment d'argent est décrite dans le code de conduite publié sur le site internet du groupe.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX



Enjeux	Politique	Indicateur	Objectif 2025
Développement du numérique et de la dématérialisation	Recherche et développement de nouveaux produits sur des segments de marchés plus pérennes	Taux d'activité sur les nouveaux segments (indicateur à mettre en place)	À définir
Gestion durable des forêts	Achat de pâtes à papier vierges certifiées FSC et PEFC	Taux d'achat de fibres certifiées (indicateur à mettre en place)	100 %
Maîtrise des consommations énergétiques	Recherche de sources d'économie d'énergie et mise en place de plans d'actions	Consommation spécifique de combustibles (kWh PCI / tonne de papier brute)	Réduction de 8 % par rapport à 2016
		Consommation spécifique d'électricité (kWh / tonne de papier brute)	Réduction de 6 % par rapport à 2016
Préservation des ressources en eau	Recherche de sources d'économie d'eau et mise en place de plans d'actions	Prélèvements spécifiques d'eau (m ³ / tonne de papier brute)	Réduction de 8 % par rapport à 2016
Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Exploitation du document d'évaluation des risques professionnels, mise en place de plans d'actions	Taux de fréquence des accidents du travail	< 15
Gestion et développement des compétences des salariés	Identification des compétences existantes à maintenir et des nouvelles à développer, mise en place de plans d'actions	Taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise (indicateur à mettre en place)	À définir

RAPPORT DE VÉRIFICATION

DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEMANDE, RESPONSABILITÉS ET INDÉPENDANCE

Suite à la demande qui nous a été faite par le Groupe Exacompta Clairefontaine et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31/12/2018 publiée dans le rapport de gestion du Groupe Exacompta-Clairefontaine, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le N° 3-1341 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr).

Il appartient au Groupe Exacompta Clairefontaine d'établir et publier la DPEF en référence aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce français. La DPEF a été préparée sous la coordination du directeur général délégué du Groupe Exacompta-Clairefontaine conformément à l'outil de reporting des informations sociales. La DPEF sera disponible sur le site internet de la société.

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé quant à :

- la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105.

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie interne, pour la vérification de la DPEF, notamment :

- nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-16 du code de commerce, et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre consolidé ;

- nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités et des effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105 du code de commerce :
 - la présentation du modèle d'affaires de la société ;
 - la description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;
 - les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons identifié les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
- nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
- nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les « procédures de reporting » au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
- nous avons identifié les personnes qui, au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons mené des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
- pour les données quantitatives⁽¹⁾ vérifiées, nous avons :
 - réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;

⁽¹⁾ **Informations sociales** : effectif total et répartition par sexe, par âge, par zone géographique ; nombre d'heures de formation et répartition par CSP, coût de formation ; nombre de personnes en situation de handicap, taux de gravité et taux de fréquence des accidents du travail ; maladies professionnelles.

Informations environnementales : consommation d'eau communale, consommation d'eau de surface, investissements pour préserver l'environnement (périmètre France), émissions atmosphériques (Nox, CO, poussières, SOx- périmètre papeterie Etival), consommation de gaz naturel (KWh PCS), consommation de fioul domestique (T), consommation d'électricité du réseau (MWh), émissions CO2 papeteries (T CO2).

- sélectionné un échantillon d'entités⁽²⁾ contributrices dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;
- réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;

L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 16 % des effectifs et entre 29 % et 86 % des valeurs reportées pour les informations environnementales testées ;

Nos travaux ont été conduits entre le 27 mars 2019 et la signature de notre rapport sur une durée d'environ deux semaines, par une équipe de 2 vérificateurs. Nous avons conduit une douzaine d'entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.

OBSERVATIONS SUR LES PROCÉDURES DE REPORTING OU LE CONTENU DE CERTAINES INFORMATIONS

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessous, nous exprimons les observations suivantes :

- le processus d'identification et de hiérarchisation des risques n'est pas décrit, notamment la manière dont le groupe prend en compte les attentes des parties prenantes et les conséquences potentielles des risques identifiés sur son activité ;
- la vérification n'a été réalisée dans des conditions optimales du fait de l'accès difficile et tardif aux données.

AVIS SUR LA CONFORMITÉ DE LA DPEF AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Nous exprimons les réserves sur les points suivants :

- la déclaration de performance extra-financière ne présente pas encore les politiques déployées ni les diligences raisonnables mises en œuvre pour les enjeux prioritaires identifiés.
- les engagements en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ainsi que la lutte contre l'évasion fiscale ne sont pas traitées et cette absence n'est pas justifiée.

En conclusion, excepté les réserves ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations fournies.

⁽²⁾ **Pour les informations sociales et environnementales :** Raynard, Editions Quo Vadis, Lavigne.

Pour les données environnementales seules : Papeteries de Clairefontaine à Etival.

Pour les données sociales seules : Sill site de Wizernes.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS

Nous exprimons une réserve sur les points suivants : un nombre de sites significatifs représentant plus de 20% des effectifs (dont un site important audité) n'a pas reporté de données sur les heures de formation et d'autre part les disparités constatées dans le calcul des coûts de formation affectent de manière significative les informations publiées : nombre total d'heures de formation, répartition des heures de formation par catégorie socio-professionnelle et le coût de la formation.

En conclusion, excepté les réserves ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations présentées dans la déclaration de performance extra-financière.

A Puteaux, le 30 avril 2019
Pour Bureau Veritas
Jacques MATILLON
Vice-Président



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Siège social
19, rue de l'Abbaye
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
www.exacomptaclairefontaine.fr